Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20240208-DEL2024_09-DE





LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEL2024/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

Date d'envoi de la convocation : 1er février 2024 Date d'affichage de la convocation : 1er février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 8 février 2024

Présents:

Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC; M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés avant donné procuration:

Mme MAGAUD pouvoir à Mme GIRAUD; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD; M. FOUGERE, pouvoir à Mme LAMY; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB; M. DURAND, pouvoir à M. ROUVIER; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Mme LAURENT WILCYNSKI Sandra Absente

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 21 Représentés: 7 Votants: 28

Absents: 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Dénomination de voirie

Rapporteur: M. ROUVIER

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation est en effet laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Afin de faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles.

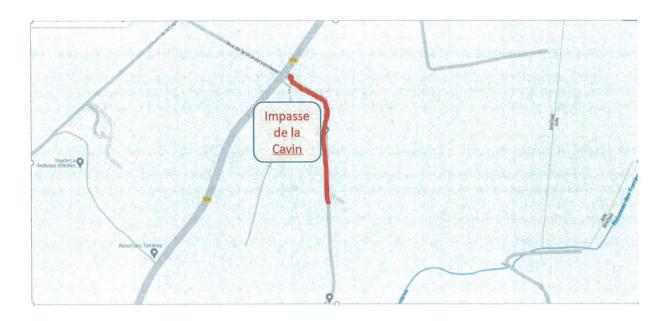
Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

~5°L0≪

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est régulière republiése 216902783-20240208-DEL2024_09-DE



Ceux-ci déclarent connaître des difficultés notamment pour les livraisons du fait de l'absence de dénomination de rue et d'adressage.

Aussi, il est proposé, en accord avec les riverains concernés de dénommer cette voie « Impasse de la Cavin ».

Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la proposition de dénomination de la voie desservant le hameau de «La Cavin» en « Impasse de la Cavin » ;
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Valérie GIRAUD

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 9 février 2024
- publication sur le site internet de la Ville le 9 février 2024